

Paroisse Saint-Pie X
Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)
www.paroissesaintpiex.be

AOP Ottignies -Court — section Saint-Pie X
Gestion du Local paroissial
Clos de la Pasture – 1340 Ottignies



Convention « JOUR » d'occupation du Local paroissial (« Local blanc »)

Convention d'occupation du « Local paroissial », clos de la Pasture à 1340 Ottignies,

du (date) à h

au (date) à h (heure de fin de l'activité à 23h maximum)

pour l'activité (type d'activité)

Coordonnées du responsable (adulte*) de l'activité :

M./Mme

Adresse :

Tél. : Gsm :

La responsabilité du locataire comprend, en particulier (lire la totalité des annexes) :

- le déverrouillage, pendant l'activité, de toutes les portes fermées à clé (condition de l'assurance incendie)
 - le respect de l'horaire prévu pour l'activité (en particulier, il n'est pas permis de prolonger l'activité au-delà de 23h en s'éclairant au moyen de luminaires branchés sur les prises de courant de la salle ; seuls le rangement est permis au-delà de 23h) ;
 - veiller à ce que les participants qui quittent après 22h le fassent sans bruits intempestifs ;
 - le rangement de la salle, dans le respect du voisinage et avec un minimum de bruit après 22h ;
- REMARQUE IMPORTANTE : cette convention n'a pas de valeur légale et ne dégage en rien l'occupant du local de poursuites judiciaires possibles pour tapage nocturne (en sus du non-remboursement de la caution en ce cas).**
- le nettoyage à l'eau des pièces ;
 - l'évacuation des poubelles.

Montant de la location

Montant de la location de la salle* : €

Location de la vaisselle* : €

Caution* : 300 €

Total : €

à verser au plus tard 15 jours avant la date d'occupation au compte **BE46 1431 0966 1736** de la « Paroisse Saint-Pie X » avec mention « **Réservation local paroissial** » + date + nom du responsable susnommé.

Le locataire ne pourra disposer des clés du local qu'après vérification du versement effectif de la somme susmentionnée et renvoi de la présente convention signée et complétée à localblanc1340@gmail.com.

La caution, dont seront éventuellement déduits des frais dus à une mauvaise utilisation du local*, sera remboursée après état des lieux au plus tard 15 jours après la remise des clés.

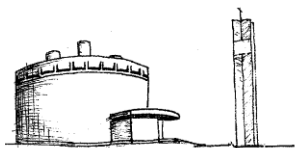
Accord final du locataire et de la paroisse :

Le demandeur :

Pour la paroisse (la pharmacienne ou un employé, ou le gestionnaire de l'AOP) :

(Date, noms et signatures)

* Voir précisions dans les annexes.



Paroisse Saint-Pie X
Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)
www.paroissesaintpiex.be

AOP Ottignies -Court — section Saint-Pie X

Gestion du Local paroissial

Clos de la Pasture – 1340 Ottignies



Occupation du local paroissial

ANNEXE 1 : Tarifs

Location de la salle

TARIFS 2018-2019		
ACTIVITÉ PONCTUELLE		
4h max AVANT 17h00	165 €	nettoyage non inclus
1 jour ou APRÈS 17h00 : heure limite = 23h	275 €	nettoyage non inclus
Obsèques	11 € / h	nettoyage non inclus
CAUTION :	300 €	
ACTIVITÉ RÉGULIÈRE		
1 h / mois	30 € / mois	nettoyage non inclus
1 h / semaine	sur demande	nettoyage non inclus
CAUTION :	300 €	

Remarque :

- les heures de préparation de l'activité ne sont pas comptées dans l'activité dans la mesure où elles n'empêchent pas une autre location.

Caution

La caution, d'un montant de 300€, sera remboursée après état des lieux, au plus tard 15 jours après la remise des clés, au prorata des manquements constatés au règlement et des frais qu'ils occasionneraient. Elle couvre entre autres les éventuels plaintes du voisinage pour bruit excessif (150€), oubli d'extinction du chauffage (50€), oubli d'extinction de lumières (50€), papier-collant sur les murs ou au plafond (20€), éclat de peinture dû à du papier-collant (50€), salissures importantes (40€), non-reprise des poubelles (30€), disparition ou bris de matériel (en particulier les bacs de vaisselle) (30€), oubli de nettoyage, etc.

Nettoyage de la salle

- La location n'inclut pas le prix du nettoyage à l'eau. Il est pris en charge par les soins du locataire. Celui-ci est estimé à deux heures de travail. S'il s'avérait que le nettoyage à l'eau doive prendre plus de temps à cause d'un état particulièrement sale du local et dû à la négligence du locataire, une partie de la caution servira à cette fin.

Vaisselle

- Un service complet est prévu pour 60 personnes :

- service CAFÉ (tasses, sous-tasses, petites cuillères) ou VERRES : 27 €
- service COMPLET : 40 €

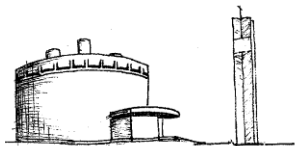
- Le locataire reçoit à cet effet les clés des cadenas des armoires vaisselle de la cuisine.

- Il est demandé de nettoyer la vaisselle après utilisation. Pour faciliter la vaisselle, on peut s'aider des bacs en plastique de couleur : déposés deux par deux tête-bêche dans les éviers, ils permettent de travailler plus haut et de limiter le volume d'eau utilisé.

Non compris

Ne sont pas compris dans le prix de la location :

- le papier toilette, les savons, les essuie-mains, etc.
- les produits de vaisselle, les essuies de vaisselle ; les produits de nettoyage divers
- les allumettes ou allume-gaz



Paroisse Saint-Pie X

Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)

www.paroissesaintpiex.be

Occupation du local paroissial

ANNEXE 2 : Consignes particulières

Matériel tables et chaises

- Des tables et des chaises sont prévues pour 80 personnes
- Le Local peut néanmoins accueillir jusqu'à 200 personnes, moyennant l'apport de tables et bancs supplémentaires, à charge du locataire. Prévenir les gestionnaires du Local de cette éventualité.

Éclairage

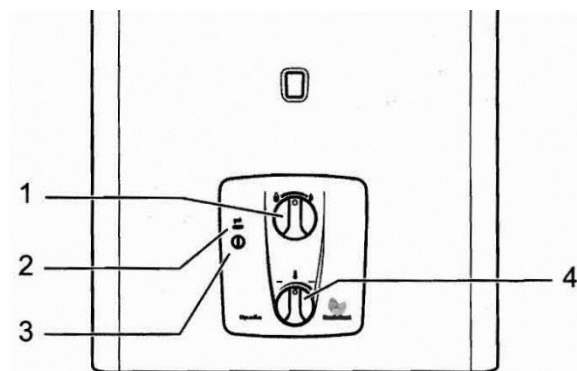
A. À l'extérieur du local, au-dessus de chacune des 3 portes, il y a un néon pour l'éclairage de nuit. Ils se commandent par un interrupteur à témoin lumineux rouge se trouvant à côté de chaque porte, à l'intérieur du local.

B. Quelques interrupteurs à l'intérieur de la salle commandent indépendamment la rangée centrale de luminaires dans la salle. Ces luminaires (lampes économiques, à ne pas éteindre intempestivement) peuvent être allumés même au-delà de la limite de 23h ou de 2h.

C. les autres luminaires de la salle sont commandés à partir du tableau électrique dans la cuisine : relever les 5 interrupteurs à gauche du bouton rouge, et pousser sur ce bouton pour mettre en circuit (1 interrupteur commande les 2 rangées de lampes économiques au plafond ; 4 interrupteurs commandent l'éclairage indirect au néon sur les 4 côtés de la salle). Ces luminaires se coupent automatiquement à 23h (2h du matin en cas de location de nuit). Après cette heure, restent en circuit l'éclairage de la cuisine, des toilettes (allumage par détection de présence), la rangée centrale de luminaires dans la salle et les prises de courant, l'éclairage extérieur.

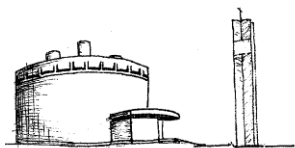
N.B. Il n'est pas permis de prolonger l'activité au-delà de l'heure maximale (23h ou 2h) en s'éclairant au moyen de luminaires branchés sur les prises de courant de la salle ; seuls le rangement est permis au-delà des heures.

Chauffe-eau au gaz (dans la cuisine) : Automatique



Décorations

- Il est défendu de faire tenir au mur des affiches au moyen de papier-collant ou autres colles. Sauf sur le panneau blanc à côté de l'entrée principale.
- Il est défendu de pendre des décorations à la structure du faux-plafond (très légère).
- Pour pendre des objets, utiliser les anneaux coulissants dans les rails qui bordent le haut des murs latéraux. On peut enfoncer clous, vis, agrafes dans l'applique des néons, pas sur la face avant des planches mais sur le chant ou sur la face arrière.
- Il est défendu de fixer nappes ou décorations sur les tables au moyen d'agrafes ou de punaises. Utiliser du papier-collant qui sera retiré en fin d'activité.



Paroisse Saint-Pie X

Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)

www.paroissesaintpiex.be

Rangement

Le rangement du Local consistera à :

Salle :

- éteindre le chauffage, en plaçant le curseur du thermostat tout à fait à gauche.
Ne pas fermer le robinet d'arrivée de gaz de la chaudière !
- fermer les fenêtres
- nettoyer tables et chaises (enlever les éventuels papiers collants, etc.)
- ranger tables et chaises dans le coin de la salle opposé aux toilettes, contre les planches qui protègent les murs à cet effet (laisser dégagé l'accès au compteur d'eau)
- enlever décorations, affiches, ficelles, etc.
- nettoyage à l'eau

Cuisine :

- le cas échéant, laver et ranger la vaisselle
- nettoyer évier, becs de gaz, fours, tables, murs...
- fermer les robinets de gaz du four et du chauffe-eau
- vider le frigo et le nettoyer si nécessaire ; débrancher la fiche électrique ; laisser la porte du frigo ouverte (en la coinçant avec le câble d'alimentation électrique débranché – cf. photo ci-contre)
- nettoyer le four à micro-ondes
- nettoyage à l'eau
- ranger les ustensiles de nettoyage
- le cas échéant, fermer les armoires avec les cadenas

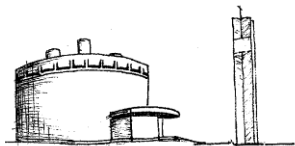


Toilettes :

- broser les cuvettes (les déboucher si nécessaire)
- vider les petites poubelles, enlever les déchets divers
- nettoyer les lavabos, robinets,...
- nettoyage à l'eau
- au besoin, nettoyer les murs.
- (les lumières s'éteignent automatiquement après 5 minutes)

En finale :

- reprendre toutes les poubelles : aucun sac ne doit rester dans le local ni à ses abords.
- éteindre les lumières (attention particulière aux lumières extérieures. Les luminaires des toilettes s'éteignent automatiquement après 5 minutes)
- veiller à fermer à clé toutes les portes. La porte extérieure au milieu du local est fermée à double tour par un verrou.
- Ramener les clés à la pharmacie.



Paroisse Saint-Pie X

Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)

www.paroissesaintpiex.be



Notes particulières

- Utilisation du frigo :

Si l'on doit remplir le frigo la veille de la date d'occupation, le signaler à la location et s'arranger avec un éventuel locataire de la veille.

- Bruit en quittant le local

Après 22h, le responsable de l'activité veillera à demander aux participants de quitter les lieux sans faire de bruit (éviter les au revoir bruyants, les portes de voiture qui claquent), et ce jusque dans les rues avoisinantes au Local.

Cette attention est importante car c'est elle qui permettra de pouvoir continuer à louer le Local.

- Parking

- Le Local dispose d'un petit parking de quelques voitures, le long du local, du côté de la cuisine. Accès par le clos de la Pasture.

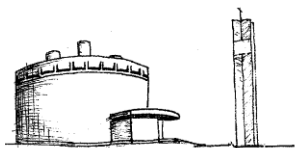
- Le parking pour les personnes invitées au Local est situé à côté de l'église. Mentionner comme adresse : avenue Van De Walle, 38 (et non clos de la Pasture).

- Il n'est pas permis de parquer des voitures sur le terrain de basket qui jouxte le parking à côté de l'église.

- Le parking à côté de l'église est souvent occupé le samedi après-midi (14h-18h) par les mouvements de jeunesse.

- En cas de problème imprévu, on peut téléphoner à

Charles Le Grelle, gestionnaire du local : 0474/ 92 11 72



Paroisse Saint-Pie X
Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)
www.paroissessaintpiex.be

AOP Ottignies -Court — section Saint-Pie X

Gestion du Local paroissial

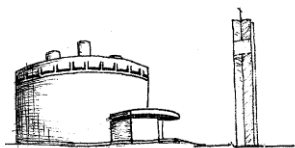
Clos de la Pasture – 1340 Ottignies



Occupation du local paroissial

ANNEXE 3 : Mode d'emploi du chauffage

- Le thermostat se trouve sur le côté droit du chauffage . Pour allumer le chauffage, placer sur 25°. Le chauffage se règle seulement en plaçant le curseur du thermostat sur la position désirée.
- Il s'agit d'un chauffage à accumulation : de l'eau est d'abord chauffée, puis, après quelques minutes, de l'air chaud est soufflé. Pour cette raison, il ne faut pas s'inquiéter que le chauffage paraisse ne pas démarrer tout de suite, ni qu'il ne s'éteigne immédiatement non plus. Il faut en tenir compte si l'on a besoin de calme, car la soufflerie génère un certain bruit.
- En hiver nous conseillons de lancer le chauffage une heure avant le début des activités.
- On veillera à ne pas laisser les portes ouvertes pendant que l'on chauffe.
- Ne jamais fermer le robinet d'arrivée de gaz de la chaudière !



Paroisse Saint-Pie X
Ottignies (Petit-Ry - Buston - Pinchart)
www.paroissesaintpiex.be

AOP Ottignies -Court — section Saint-Pie X

Gestion du Local paroissial

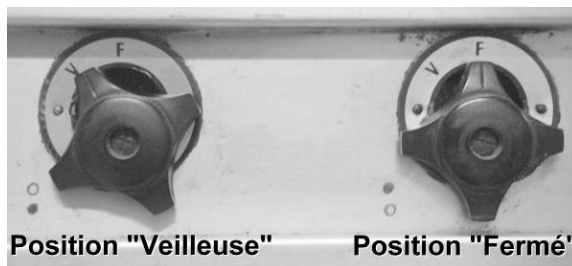
Clos de la Pasture – 1340 Ottignies



Occupation du local paroissial ANNEXE 4 : Mode d'emploi de la cuisinière

Allumage des becs

- Ouvrir le robinet de gaz à gauche de la cuisinière.
- Pousser sur le bouton de la face avant correspondant au bec désiré, et le tourner vers la gauche, au-delà de la lettre V.
- approcher une flamme du bec.
- l'intensité se règle au-delà de la lettre V. En tournant le bouton complètement vers le bas (trait à la verticale), on atteint une position de « feu doux ».
- Pour éteindre le bec, tourner franchement vers la droite jusqu'à la lettre F.



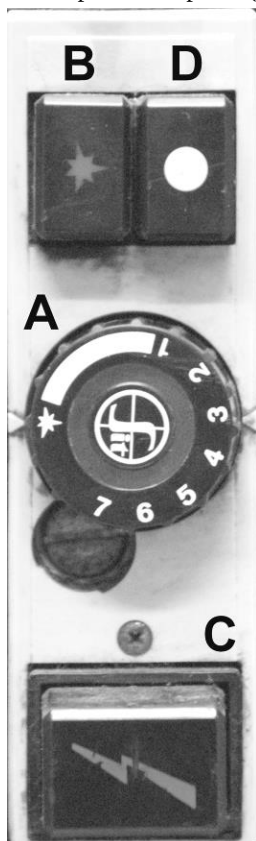
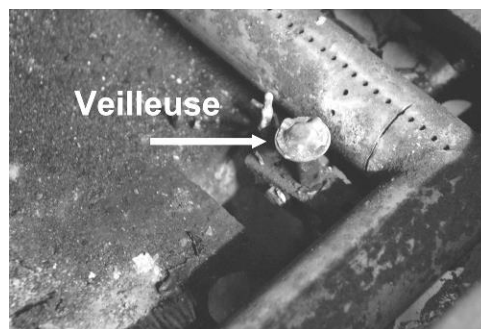
Veilleuses des becs

Chaque bec possède une veilleuse qui permet de ne pas devoir rallumer le bec chaque fois que désiré (attention toutefois à la consommation inutile exagérée) :

- le bec ayant été allumé, tourner (pas trop vite) le bouton correspondant vers la droite jusqu'à ce qu'il se bloque dans une encoche au droit de la lettre V et ressorte un peu : la veilleuse reste allumée tant que le bouton est sur la lettre V.
- Pour rallumer le bec (ou l'éteindre), enfoncer le bouton puis le tourner vers la gauche pour le rallumer (vers la droite pour l'éteindre)

Allumage des fours

- Ouvrir le robinet de gaz à gauche de la cuisinière.
- Chacun des 2 fours possède ses commandes. Ouvrir la porte du four désiré. Retirer les grilles éventuelles pour dégager la veilleuse qui se trouve dans un coin près de la porte (cf. photo ci-contre)



- Sur le bloc commande correspondant au four choisi, tourner le bouton A complètement vers la droite (cf. ci-contre), sur la position  (en face d'une petite flèche, comme indiqué sur la photo)
- Pousser à fond le bouton B et le maintenir enfoncé (attendre au moins 15'').
- Tout en maintenant B enfoncé, allumer la veilleuse en faisant attention à ne pas toucher le petit chapeau à 4 buses de la veilleuse
- Quand la veilleuse est allumée, maintenir B enfoncé encore une dizaine de secondes, puis le relâcher doucement, en vérifiant que la veilleuse reste bien allumée.
- Tourner le bouton A vers la gauche jusqu'à la position du thermostat désirée. Toute la tubulure en « U » s'allume alors.

Veilleuse du four

- On peut éteindre provisoirement le four en tournant le bouton A sur la position . Seule la veilleuse reste alors allumée.
- Le four peut être rallumé à tout moment en replaçant le bouton du thermostat A sur la position désirée.

Extinction du four

- Pousser à fond brièvement le bouton D.

Remarques : - les piézo C sont hors d'usage.

- Le four de gauche a tendance à s'éteindre de lui-même quand la température désirée est atteinte.